



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **6 juillet 2009**

Délibération n° 2009-0890

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon

objet : Financement d'un inventaire historique urbain - Attribution d'une subvention au BRGM

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle stratégie

Rapporteur : Monsieur Charles

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 26 juin 2009

Secrétaire élu : Madame Najat Vallaud-Belkacem

Compte-rendu affiché le : 7 juillet 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à M. Braillard), MM. Auroy (pouvoir à M. Abadie), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à Mme Chevassus-Masia), MM. Barthélémy (pouvoir à Mme Yéréman), Bernard B (pouvoir à M. Coste), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à M. Buna), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Gignoux), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Louis (pouvoir à Mme Levy), Pillon (pouvoir à M. Reppelin), Touleron (pouvoir à M. Fournel), Vaté (pouvoir à M. Cochet).

Absents non excusés : Mme Palleja, M. Turcas.

Séance publique du 6 juillet 2009**Délibération n° 2009-0890**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Lyon

objet : **Financement d'un inventaire historique urbain - Attribution d'une subvention au BRGM**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle stratégie

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

En raison d'une phase de désindustrialisation et d'une valorisation continue du foncier urbain et périurbain, les friches industrielles sont devenues de réelles opportunités foncières. Elles peuvent cependant être affectées par des pollutions issues de l'activité industrielle passée, susceptibles de générer des risques sanitaires pour les futurs occupants ainsi que des problèmes de gestion des terres décaissées. Les coûts de dépollution associés peuvent s'avérer incompatibles avec une quelconque rentabilité financière du projet souhaité.

Au-delà de la contrainte juridique pour les élus (responsabilités pour la Communauté urbaine lors des décisions de changement d'usage, pour les communes lors de la délivrance de permis de construire), les acquisitions foncières et la réalisation de projets sur des terrains anciennement industriels acquis récemment ou historiquement sans précaution particulière sont autant de domaines de nécessaire vigilance pour les collectivités.

La maîtrise de la connaissance des différents usages supportés par le foncier urbain constitue donc un enjeu fort. Pour être maîtrisée, cette connaissance doit être prise en compte le plus en amont possible de la prise de décision du lancement d'un projet ou d'une opération foncière.

L'inventaire régional déjà disponible (Basias : Banque de données des anciens sites industriels), réalisé par le Bureau de recherche géologique et minière (BRGM) à la demande du ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD) se révèle incomplet pour une collectivité agissant sur des sites de la taille d'un quartier, d'un îlot ou d'une parcelle. A titre d'exemple, le pré-inventaire mené en 2001 et 2002 par le BRGM pour le compte de la Communauté urbaine a permis de recenser environ 500 sites sur le 3^e arrondissement de Lyon (à comparer aux 500 sites recensés dans Basias pour l'ensemble du département du Rhône).

Dans ce contexte et depuis fin 2005, la Communauté urbaine a lancé la réalisation d'un inventaire historique urbain (IHU) qui consiste à recenser de manière exhaustive les anciennes activités industrielles depuis l'origine des archives disponibles (soit 1 850 environ) et de les replacer à l'échelle des parcelles cadastrales actuelles. Cet outil utilisable tant en anticipation foncière qu'urbanistique est unique en France à cette taille.

Courant 2008, le BRGM, qui réalise cet IHU, a livré 6 000 sites à la Communauté urbaine (ce qui correspond aux objectifs de la première convention de partenariat signée entre la Communauté urbaine et le BRGM).

Les utilisations de l'inventaire sont d'ores et déjà multiples :

- sécuriser juridiquement et financièrement les transactions foncières (acquisitions et cessions) en anticipant et en prenant en compte la réalité historique de l'usage des sites, la qualité des sols associés, les risques sanitaires en découlant et donc le passif environnemental des sites et par ricochet les moins value foncières,
- prendre en compte la dimension "usage historique" dans les réflexions urbaines et urbanistiques (à l'échelle de quartiers, îlots ou même secteurs plus larges) en apportant des informations précautionneuses et hiérarchisées sur les risques de pollution et de surcoûts sous forme d'aide à la décision,

- sécuriser juridiquement la responsabilité des élus lors de tout changement d'usage ou attribution de permis de construire par la délivrance d'information au pétitionnaire.

Cependant, force est de constater que le nombre total d'anciens sites industriels s'élèverait à environ 14 000 sites. Une deuxième convention est donc proposée pour terminer le recensement.

Le BRGM, établissement public à caractère industriel et commercial, en raison de missions similaires réalisées pour le compte de l'Etat, détient un savoir-faire incontestable dans la mise en oeuvre de tels inventaires. La deuxième convention serait par ailleurs une continuation de la première. Rappelons par ailleurs que le BRGM assurera la mise en ligne de ces données (hors localisation parcellaire) sur le site national Basias.

Le délai de réalisation de cette mission est aujourd'hui évalué à 4 ans à compter de la signature de la deuxième convention.

Le montant de cette mission s'élèverait à 855 000 € financé par :

- le BRGM au titre de sa mission de service public à hauteur de 25 % du montant total, soit 214 000 €,
- la Communauté urbaine à hauteur de 75 % du montant total, soit 642 000 €.

La Communauté urbaine se charge de fédérer d'autres partenaires financiers au projet (l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie pour 50 000 €, le Conseil régional, le Conseil général seront sollicités pour se joindre à cette opération ce qui diminuerait d'autant la participation communautaire).

La charge nette pour la Communauté urbaine serait de 642 000 € selon l'échéancier de paiement suivant :

- 2009 : 160 000 €,
- 2010 : 160 000 €,
- 2011 : 160 000 €,
- 2012 : 162 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le partenariat avec le BRGM pour le financement de l'inventaire historique urbain,
- b) - le versement d'une participation d'un montant maximal de 642 000 € TTC au profit du BRGM,
- c) - la convention à passer avec le BRGM.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses seront prélevées sur les crédits à inscrire aux budgets primitifs exercices 2009 à 2012 :

- 2009 : 160 000 €,
- 2010 : 160 000 €,
- 2011 : 160 000 €,
- 2012 : 162 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 juillet 2009.